



Vivons « Saint Genis »

Bulletin municipal n° 55

La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi 14h-18h
Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83
mairie@saintgenislargentiere.fr

NUMEROS UTILES :

Pompiers : 18
SAMU : 15
Gendarmerie : 04 74 70 50 17
Médecin de garde : 116117
Pharmacie de garde : 3237

SERVICES :

Médiathèque : 04 74 26 22 56
mediathequestgenis@gmail.com

Mardi : 14h-17h
Mercredi : 14h-17h
Vendredi : 14h-17h
Samedi : 10h-12h

Ecole publique : 04 74 26 22 46

Collecte ordures ménagères :

Voir le site internet de la mairie :
<https://www.saintgenislargentiere.fr/>

Déchèteries : 04 74 26 28 88

INFORMATIONS :

La mairie utilise l'application « PanneauPocket » qui a pour but d'informer et d'alerter en temps réel les habitants. Vous pouvez télécharger gratuitement cette application depuis votre mobile, tablette, ordinateur :
<https://www.panneauocket.com/>

Compte-rendu conseil du 14/11/25

Absents : Cindy GUIOTTO (procuration à Alexis BADOIL), Jean-Charles JULLIN (procuration à André BASTION), Laurent CHABAUD (procuration à Sylviane FAYOT).

Validation de la subvention accordée dans le cadre des amendes de police 2025 :

Le conseil départemental a attribué une subvention de 5 000 € pour le remplacement de barrières de sécurité « allée des vignes » et « route du Bissardon ». Les travaux seront réalisés prochainement.

Adoption des différents tarifs pour 2026 :

L'assemblée fixe comme suit les tarifs applicables au 1^{er} janvier prochain :

- Location de la salle des fêtes : 330 € pour les habitants de la commune (soit 10 € d'augmentation), 430 € pour les personnes extérieures (soit 10 € d'augmentation). Les autres tarifs (pour la fête des classes, la randonnée pédestre, les concours de belote, les lotos, les thés dansants, les soirées musicales, les assemblées de groupements...) restent inchangés.
- Concessions au cimetière : 400 € pour 50 ans, 250 € pour 30 ans (soit 10 € d'augmentation).
- Les droits de place pour les forains lors de la vogue ne changent pas.
- La cotisation annuelle pour la médiathèque ne change pas : 4 € par an par famille.

Tous les tarifs sont consultables sur le site internet de la mairie.

Compte-rendu conseil (suite)

Projets et travaux en cours :

Lotissement communal : la vente d'un lot sous compromis n'a pu aboutir ; la parcelle concernée pourra être à nouveau disponible d'ici quelques jours. Il restera donc 3 parcelles libres à la vente.

Logements communaux : un appartement a été entièrement rénové par les agents communaux, sa mise en location est prévue fin novembre. Un autre logement sera rénové cette fin d'année.

Concernant le bâtiment de l'ancienne école, au-dessus de la MAM (chemin des gardes), il a été décidé de changer la porte du couloir permettant l'accès aux logements ainsi qu'une fenêtre dans la montée d'escaliers. Les travaux sont confiés aux entreprises GIRIN (menuiserie) et BONNARD (plâtrerie – peinture).

Compte-rendu des commissions :

CCAS : pour les personnes concernées (70 ans et +), l'invitation pour le repas des seniors du 13 décembre est jointe à la présente lettre (ou a été envoyée par courrier). N'hésitez pas à appeler la mairie si vous ne l'avez pas reçue.

Conseil Municipal Enfants : le CME a réalisé une magnifique fresque sous le préau de l'école. Cette « œuvre » égaie cet endroit et permettra aux enfants de s'évader et de rêver durant les récréations. Merci pour cette belle réalisation ! Prochaine initiative : les décorations de Noël dans le village.



Conseil d'école : les 62 élèves travaillent cette année sur le thème de « la nature » ; une animation vélo est prévue ainsi qu'une sortie cinéma, les cours à la piscine d'avril à juin, une classe découverte...

Grâce aux fonds récoltés par l'association JAQUADI, une partie de la classe découverte pourra être financée ainsi que les cadeaux pour Noël, le visionnage d'un film,... Un grand merci au nouveau bureau et à tous ceux qui participent à leurs animations (bourse aux livres, vente de chocolats....).

Environnement : dix arbres supplémentaires ont été commandés et seront plantés prochainement. Durant le mandat, ce sont soixante arbres qui sont venus reboiser notre commune.

Carrière BBCI : tous les contrôles effectués par les organismes extérieurs sur cette carrière sont positifs et aux normes en vigueur. A cause d'une baisse d'activité, les quantités extraites sont en diminution ; un marché de 30 000 tonnes a été signé avec une livraison de Lyon à Arles via des péniches.

Une bonne nouvelle : les grands-ducs ayant élu domicile dans la carrière ont niché et 2 petits ont vu le jour.

Médiathèque : ouverture de la médiathèque les 24 – 27 et 31 décembre. La médiathèque a besoin de « serre-livres ». Une commande sera passée auprès de l'association « Abracadabois la Ruche de l'écologie » de Ste Foy qui fabrique des objets en palettes de recyclage.



Compte-rendu conseil (suite)

CCMDL : nous avons été ravis d'accueillir sur la commune, le 13 novembre dernier, les élus communautaires de la CCMDL.

De gros travaux vont être engagés sur les deux piscines (Escap'ad à St Laurent et Hurongues à Pomeys) pour le changement du système de chauffage. La mise en place de la géothermie va se substituer aux chauffages gaz actuels. La fermeture des piscines sera nécessaire : de janvier à mars pour Escap'ad et de juin à septembre pour Hurongues (cette fermeture estivale correspondra à l'ouverture du nouveau site de baignade naturelle).

Le futur parking d'Hurongues sera équipé d'ombrières photovoltaïques en partenariat avec le SYDER. La production en auto-consommation collective permettra de diminuer les factures d'électricité des deux piscines.

Modification du règlement intérieur des déchèteries de St Martin en Haut et de Montrottier : à partir du 1er janvier 2026, un quota de passages sera mis en place. Au-delà de 30, il vous sera facturé un montant de 25 € par passage supplémentaire (voir focus).

Informations et questions diverses :

Projecteurs jeux de pétanque, terrain en gore : suite à une panne d'éclairage survenue lors du concours de pétanque de la vogue, nous avons fait intervenir une entreprise d'électricité. Celle-ci n'a pu réaliser qu'une réparation succincte car cette installation est très vétuste et certaines pièces ne se fabriquent plus. Afin de rénover et de fiabiliser cet équipement, un devis a été demandé, celui-ci s'élève à 9 000 €. Un second devis sera demandé pour nous permettre de décider.

Réseau unitaire d'assainissement : le conseil accepte le versement de 2 230 € à la CCMDL concernant les 5.7 kms de réseaux unitaires (pluviales) se déversant dans le réseau d'assainissement.

Fournitures et goûters de Noël - écoles de Ste Foy : le conseil valide le versement de 680 € à la commune de Ste Foy l'Argentière pour la participation à l'achat des fournitures scolaires et des goûters de Noël des 15 enfants St Génois scolarisés à Ste Foy.

Calendrier 2026 : nous avons rencontré les associations et établi le calendrier 2026 ; ce dernier est joint à la présente lettre et sera disponible sur le site internet de la mairie. A cette occasion, les associations ont été informées que le barnum donné par la Région est à leur disposition pour leurs manifestations.

Croix de la Valsonnière : une coupe de bois a été réalisée sur le site de la Valsonnière et une croix a été détériorée lors de ces travaux. Une déclaration d'assurance a été faite et des devis sont en cours pour sa restauration. Les chemins et sentiers communaux ont été remis en état ; les branchages vont rester sur place (dans les terrains privés) et se détruiront naturellement.

Sentier pollinier : le jardin des herbes (derrière la maison de l'amitié) a été remis en état : de nouveaux panneaux ont été installés, les pots et plantes ont été changés. Il reste à présent le circuit pollinier à remettre en état. La commission s'en occupe et il devrait être opérationnel pour le printemps. Le site des aqueducs sera aussi rénové.



Prochaine réunion le vendredi 12 décembre à 20h30.



Vie municipale et associative

MÉDIATHÈQUE : que se passe t-il à la médiathèque !

- **Dimanche 23 novembre - 15h : ciné-goûte avec le film « Vaillante ».** Venez découvrir *Vaillante*, un film d'animation accessible dès 7 ans, qui met en lumière courage, solidarité et esprit d'équipe. La projection sera suivie d'un goûter convivial et d'un temps d'échanges animé par les jeunes sapeurs-pompiers de la section Haute Brévenne de Ste Foy. Un moment familial, instructif et chaleureux à partager à la salle des fêtes. Entrée libre et gratuite.
- **Du 12 novembre au 6 décembre : exposition « l'Arbre » - École des Loisirs.** La médiathèque accueille l'exposition « l'Arbre », une initiative de l'École des Loisirs qui invite petits et grands à réfléchir sur la symbolique, la beauté et la force de l'arbre dans la littérature jeunesse. Cette exposition propose un « cherche et trouve » pour découvrir les 12 panneaux illustrés. Chaque panneau évoque un aspect différent de l'arbre – ses racines, ses saisons, ses fruits, son rôle dans la nature ou encore le passage du temps.
- **Lundi 8 décembre dès 17h « Noël avec les animaux ! ».** La médiathèque propose une animation de Noël pleine de douceur : rencontre avec les animaux, nourrissage et petits soins. Deux ateliers selon l'âge :
 - 3-5 ans : photo de Noël et dessin à rapporter,
 - 6-10 ans : atelier bricolage de Noël (chaque enfant repart avec sa création).

Avec l'association « une caresse, un sourire », sur inscription.

8 DÉCEMBRE : de belles animations sont prévues le 8 décembre avec retraite aux flambeaux, musique, crêpes, vin chaud, choucroute (sur place ou à emporter). A partir de 17h petits et grands pourront retrouver à la médiathèque « Laurie et ses animaux » pour différentes animations. Nous vous attendons nombreux (voir flyer joint).

« L'ÉPICENTRE : l'organisation du repas du 8 décembre sera assurée uniquement par La Revole. L'Epicentre - épicerie participative - se prépare pour une ouverture prochaine. »

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE : après le traditionnel discours du ministre des armées et le dépôt de la gerbe au monument aux morts, les enfants de l'école ont interprété la magnifique chanson « *il faudra leur dire* » de Francis Cabrel. Merci à eux et à toutes les personnes présentes à cette cérémonie du souvenir.





Vie municipale et associative

MATINÉE D'INFORMATION POUR LES COMPOSTEURS : une trentaine de personnes ont participé à la matinée « formation » sur les nouveaux composteurs installés vers la maison de l'amitié et « rue du soleil couchant ». Yves BESACIER, guide composteur bénévole, nous a donné de nombreuses consignes et astuces et a répondu à toutes nos questions. Nous espérons que chacun appliquera ces règles simples pour une bonne utilisation. Les référents sont André BASTION et Patrice PEGUET.



« TRAIL GORILLA : le dimanche 26 octobre, à l'occasion des 5 ans de la marque Gorilla et des 50 ans du Joint Technique, notre entreprise a souhaité marquer cet anniversaire commun par un événement sportif et fédérateur : la Gorilla Race. Gorilla, marque de lacets en silicone fabriqués dans notre usine du Joint Technique à Saint-Genis-l'argentièrre, propose des lacets innovants destinés à la pratique du running, du trail et du triathlon, offrant confort et maintien optimal.

🏃‍♂️ L'événement : la Gorilla Race a rassemblé 500 participants autour de deux parcours : un trail de 8 km, accessible à tous, un trail de 18 km, plus exigeant pour les coureurs confirmés. L'organisation a pu compter sur l'implication de 50 bénévoles, parmi lesquels de nombreux salariés du Joint Technique et de Gorilla, ainsi que sur le soutien de nos partenaires financiers et matériels, que nous remercions chaleureusement.

🌿 Engagement environnemental : soucieuse de proposer une course respectueuse de son environnement, la Gorilla Race a obtenu le label Trail Runner Foundation. Les balisages étaient réutilisables et non polluants, et des mesures spécifiques ont été mises en place pour limiter l'impact environnemental de l'événement.

⌚ Bilan : cette première édition a rencontré un très bel accueil de la part des participants, qui ont salué la qualité de l'organisation, la bonne ambiance et la convivialité de la journée. Aucun incident n'a été à déplorer, et l'ensemble des retours encourage à renouveler l'événement l'année prochaine ! »





Vie municipale et associative

« RADIO MODUL : Radio MODUL a ouvert ses portes au public le samedi 25 octobre, de 9h à 20h, pour une journée de rencontres et de découvertes. De nombreux visiteurs sont venus découvrir le studio, échanger avec les bénévoles et plonger dans les coulisses de la radio locale des Monts du Lyonnais. Une belle journée de convivialité partagée avec les auditeurs et auditrices ! Pour écouter Radio MODUL, rendez-vous sur le 98.7 FM, sur l'application gratuite Radio MODUL ou sur radiomodul.fr, où vous retrouverez aussi toute l'actualité locale et les podcasts. Et si vous avez une idée d'émission ou de chronique, n'hésitez pas à nous contacter via le site ! »



BUS France SERVICES : prochaine permanence **mardi 25 novembre de 9h à 12h place de la mairie.**

- *Réalisation de la publication par la commission Informations*
- *Lettre éditée et imprimée par la mairie*

Etat Civil

NAISSANCE :

Carnet rose au conseil municipal :

Le 6 octobre est né Ewen.

Félicitations à ses parents Arnaud VERNAY et Ophélie BAILLY.



DÉCÈS :

Le 1^{er} novembre, de Jacqueline PAGANO, à l'âge de 79 ans.

Condoléances à sa famille.





Focus



NOS DÉCHETS

Redevance ordures ménagères : pour permettre un calcul correspondant à la situation réelle de votre foyer, pensez à déclarer tout changement de situation : déménagement, évolution de la composition du foyer (naissance, décès, séparation, garde alternée, entrée en EHPAD...), changement de coordonnées bancaires... Ce changement doit être déclaré via le « portail déchets » avant le 31 mars 2026. La fourniture de justificatifs sera obligatoire pour permettre l'instruction de ces demandes par le service déchets de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Vous rencontrez une difficulté lors de l'utilisation du « portail déchets » ? Rendez-vous sur la chaîne Youtube de la CCMDL pour consulter 9 tutoriels vidéo, ou en « Maisons France Services » pour vous aider à utiliser votre espace personnel.

Pour simplifier le règlement de cette redevance, pensez également au prélèvement qui permet un paiement en 4 fois.

Le service gestion des déchets reste à votre disposition par téléphone au 07 60 45 32 18 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h, par mail : redevance-dechets@cc-mdl.fr.

Changement des règles d'accès en déchèteries : face aux usages professionnels abusifs constatés sur certains comptes particuliers, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais met en place au 1^{er} janvier 2026 un quota de passages pour les particuliers sur les déchèteries. Le quota annuel sera de 30 passages par an pour chaque badge. Pour information, aujourd'hui moins de 3 % des usagers des déchèteries effectuent plus de 30 passages par an.

Pour les situations exceptionnelles (construction, rénovation, déménagements ou gestion du décès d'un proche) un système de dérogation pourra être activé sur simple demande et présentation de justificatif sur le « portail déchets » ou auprès du service déchets. Après validation de la demande, le système de comptabilisation des passages sera désactivé sur une période donnée.

Par ailleurs, le protocole de prise en charge des déchets amiantés évolue également au 1^{er} janvier 2026. Les particuliers souhaitant déposer ces déchets devront au préalable les avoir emballés et étiquetés. Du matériel d'emballage et d'étiquetage est à disposition des habitants sur chacun des sites de Montrottier et Saint-Martin-en-Haut.

La CCMDL soutient le compostage et la valorisation des biodéchets : depuis 2017, afin de maximiser le tri à la source, la CCMDL aide à l'achat d'un composteur par foyer, dans la limite de 60 € et sous conditions. En deux ans, ce sont 250 foyers des Monts du Lyonnais qui ont bénéficié de ce soutien.

Comment obtenir cette aide financière ? Faites votre demande par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr. À réception de notre validation, envoyez la facture, la copie de votre dernière redevance ordures ménagères ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois et votre RIB.

Si votre logement ne permet pas l'installation de composteurs, renseignez-vous auprès de votre mairie car depuis 2024 la CCMDL a déployé près de 50 sites de compostage collectif. Sans doute y'en a-t-il un près de chez vous.



Focus (suite)

La fin de la collecte des déchets en porte-à-porte : depuis l'année dernière, la Communauté de commune des Monts du Lyonnais s'est engagée dans un changement complet du schéma de collecte des déchets ménagers. Après les 14 premières communes en 2024, la CCMDL a finalisé le déploiement des points d'apports volontaires sur les 18 communes restantes au cours de l'année 2025 en 2 vagues successives (printemps et automne). En 18 mois la Communauté de communes aura constitué un réseau de 275 points d'apports volontaires et 930 colonnes permettant aux usagers de déposer leurs différents déchets : emballages/papiers, verres et ordures ménagères.

Les objectifs poursuivis sont multiples et les premiers résultats peuvent apparaître :

- **La maîtrise des coûts de la gestion des déchets et donc de la redevance.**

Malgré une hausse de 10 % des coûts de traitement en 2024, la baisse des coûts de collecte a permis en 2025 de limiter la hausse de la redevance à 1 %.

- **La gestion facilitée des déchets pour les usagers.**

Avec le déploiement des points d'apports volontaires, les habitants peuvent désormais déposer leurs poubelles 24h/24 7j/7 sans se soucier des jours de collecte.

- **L'amélioration de l'hygiène sur la voie publique.**

Ce nouveau système de collecte aura permis la disparition des sacs poubelle sur la voie publique. L'engagement et le civisme de chacun sera sur ce point important pour éviter les dépôts sauvages et ainsi préserver la propreté des points d'apports.

- **Une meilleure valorisation des déchets.**

En 2024, la CCMDL a constaté une hausse des tonnages collectés de déchets recyclables (+ 5 %) tout en constatant une amélioration de la qualité des collectes (le contenu des sacs jaunes a été mieux valorisé en 2024 qu'en 2023).

Il est également positif de constater que la baisse des sacs noirs, qui sont incinérés, s'est confirmée en 2024 (- 3.5 %), une baisse sans doute soutenue par le déploiement de composteurs collectifs et individuels.

Après un tel changement, les efforts seront prolongés en 2026 pour confirmer ces premières tendances positives et conforter les bonnes performances des Monts du Lyonnais dans le domaine des déchets que ce soit dans la réduction des tonnages produits que pour leur valorisation.

Les bonnes pratiques du sac jaune : depuis 2022 dans les Monts du Lyonnais, les sacs et bacs jaunes collectent tous les papiers et les emballages ménagers tels que les bouteilles en plastique, barquettes alimentaires, briques, journaux, pots de yaourt, papiers divers, papiers cadeaux, tubes de dentifrice, canettes, boîtes de conserve, cartons de pizza... la liste est longue !

Grâce à ce dispositif, plus de 3 000 tonnes de matériaux recyclables comme l'acier, l'aluminium, le plastique, le papier, le carton ou le verre ont été triées et revalorisées en 2023.

Mais attention, tout ne doit pas finir dans le bac jaune ! En effet, 20 % des déchets collectés en 2024 n'auraient pas dû se trouver dans les sacs jaunes et constituent des erreurs de tri. Cela représente plus de 10 kg par habitant et par an. Par exemple, le verre, le textile et les déchets verts se retrouvent trop souvent dans les bacs jaunes alors que ces matériaux disposent de filières spécifiques pour être valorisés.

Vous hésitez ? Consultez le guide du tri de la CCMDL, ou le site Internet "CITEO guide du tri".